

Comité syndical du 5 février 2021

N°	Objet :	Retour le
-----------	----------------	------------------

1	Financement luge 4 saisons	15/02/2021
2	Fusion régies des recettes et d'avance	15/02/2021
3	Mutuelle d'entreprise	02/03/2021
4	Prêt véhicule SMMO aux salariés	15/02/2021
5	DM 2 de 2020	15/02/2021
6	Ouverture d'un compte dans un établissement bancaire	15/02/2021
7	Ligne de trésorerie 2021	02/03/2021
8	Indemnité Thierry Marandin	15/02/2021
9	Emprunts 2021	15/02/2021
10	Calendrier été 2021	15/02/2021
11	Choix de l'établissement bancaire pour l'ouverture du compte du SMMO	15/02/2021
12	Dépôt dossier de défrichement luge 4 saisons	15/02/2021
13	Dépôt permis d'aménager Luge 4 saisons	15/02/2021
14	Evénement SUERA des 16 et 17/03/21 : plan de financement	11/03/2021

SOUS-PRÉFECTURE
15 FEV. 2021
PONTARLIER (Doubs)

**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Séance du **5 février 2021**

L'an deux mille vingt et un, le cinq février à 9 heures.

Nombre de membres

- en exercice :	13
- présents ou représentés :	11
- votants :	11
- ayant donné procuration :	0
- absents excusés :	0
- absents :	2
- exclus :	0

Étaient présents : Philippe ALPY, François GUY, Pierre SIMON, Florence ROGEBOSZ, Michel MOREL, Xavier BOIREAU, Jean-Marie SAILLARD, Gael MARANDIN, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Michèle LETOUBLON et Raphael KRUCIEN.

Étaient absents : Claude DALAVALLE et Béatrix LOIZON.

Date de convocation :

25 Janvier 2021

Secrétaire de séance : Michèle LETOUBLON

Président de séance : **Philippe ALPY**

Monsieur le Président présente le plan de financement de la luge 4 saisons de Métabief :

Coût prévisionnel total 3 700 000 € HT

Objet de la délibération :
Financement Luge 4 saisons

Structure	Montant participation	% de participation
Subvention CD25 - Projet de transition	1 146 000 €	31%
Subvention Région B-FC - Plan d'accélération	1 000 000 €	27%
Subvention FNADT - Massif	814 000 €	22%
SMMO	740 000 €	20%
Total	3 700 000 €	100%

Le Comité Syndical, sur proposition du Président, décide à l'unanimité :

- De valider ce plan de financement
- D'autoriser le Président à signer tous les documents, à monter et déposer les dossiers de demande de subventions de la Luge 4 saisons

Résultat du vote

- Pour :	11
- Contre :	0
- Abstention :	0

Fait et délibéré aux Hôpitaux neuf, le **5 février 2021**

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Po Le Président, **Philippe ALPY**
Syndicat Mixte du Mont-d'Or
8 Place Xavier Authier
25370 MÉTABIEF
SIRET 200 051 886 00014

15 FEV. 2021

PONTARLIER (Doubs)

**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Nombre de membres

- en exercice :	13
- présents ou représentés :	11
- votants :	11
- ayant donné procuration :	0
- absents excusés :	0
- absents :	2
- exclus :	0

Date de convocation :

25 Janvier 2021

Objet de la délibération :

**Fusion Régie des recettes et
d'avance**

Résultat du vote :

- Pour :	11
- Contre :	0
- Abstention :	0

Séance du **5 Février 2021**

L'an deux mille vingt et un, le **cinq Février** à **9h**.

Etaient présents : Philippe ALPY, François GUY, Pierre SIMON, Florence ROGEBOSZ, Michel MOREL, Xavier BOIREAU, Jean-Marie SAILLARD, Gael MARANDIN, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Michèle LETOUBLON et Raphael KRUCIEN.

Etaient absents : Claude DALAVALLE et Béatrix LOIZON.

Secrétaire de séance : **Michèle LETOUBLON**

Président de séance : **Philippe ALPY**

Le président du Syndicat Mixte du Mont d'Or,

Vu les actes constitutifs d'une régie d'avance en date du 24 juin 2015 et d'une régie des recettes en date du 24 juin 2015.

Vu les délibérations en date du 24 juin 2015 instituant une régie d'avance et une régie de recettes pour les services des remontées mécaniques et des activités annexes du syndicat.

Vu les délibérations en date du 24 juin 2015 fixant le régime indemnitaire global des régisseurs de recettes, d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux ;

La mise en place de la fonctionnalité « Facture Crédit » ne peut être envisagée que dans le cadre d'une régie de recettes et d'avance.

Il est proposé au comité syndical, de fusionner la régie de recettes avec la régie d'avance pour n'en faire qu'une (régie de recettes et d'avance)

Fait et délibéré aux Hôpitaux vieux, le **5 Février 2021**

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

Po Le Président, **Philippe ALPY**

Syndicat Mixte du Mont-d'Or

8 Place Xavier Authier

25370 METABIEF

SIRET 200 051 886 00014

**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Séance du **5 Février 2021**

L'an deux mille vingt et un, le cinq Février à 9h.

Nombre de membres

- en exercice :	13
- présents ou représentés :	11
- votants :	11
- ayant donné procuration :	0
- absents excusés :	0
- absents :	2
- exclus :	0

Date de convocation :

25 Janvier 2021

Secrétaire de séance : Michèle LETOUBLON

Président de séance : **Philippe ALPY**

Etaient présents : Philippe ALPY, François GUY, Pierre SIMON, Florence ROGEBOSZ, Michel MOREL, Xavier BOIREAU, Jean-Marie SAILLARD, Gael MARANDIN, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Michèle LETOUBLON et Raphael KRUCIEN.

Etaient absents : Claude DALAVALLE et Béatrix LOIZON.

Objet de la délibération :

Mutuelle d'Entreprise

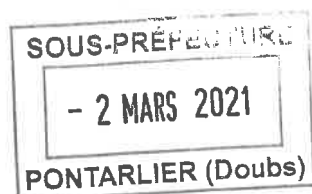
La loi de sécurisation de l'emploi votée en 2013 prévoit l'instauration d'une complémentaire santé obligatoire pour tous les salariés de droit privé au 1^{er} janvier 2016.

Pour faire face à cette obligation, les 3 stations du Jura : Mont Jura, Les Rousses et Métabief se sont associées en un groupement d'achat pour obtenir la meilleure offre d'assurance possible.

Le SMMO a payé les frais des annonces légales (publications d'appel d'offres) à hauteur de 2 818.64€.

La refacturation se fera par rapport à l'effectif de la structure soit :

Structure	% répartition	Montant
SMMO	24.3%	684.92€
SMMJ	39.3%	1 107.73€
SOGESTAR	36.4%	1 025.99€
TOTAL	100%	2 818.64€



Le comité syndical, sur proposition du Président, décide à l'unanimité de refacturer les frais engendrés par le SMMO à la Sogestar et à Mont Jura.

Résultat du vote

- Pour :	11
- Contre :	0
- Abstention :	0

Fait et délibéré à **Métabief**, le **5 février 2021**.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Président, Philippe ALPY

fo.

Syndicat Mixte du Mont-d'Or

8 Place Xavier Authier

125570 MÉTABIEF

SIRET 200 051 886 00014

SOUS-PRÉFECTURE
15 FEV. 2021
PONTARLIER (Doubs)

Nombre de membres

- en exercice :	13
- présents ou représentés :	11
- votants :	11
- ayant donné procuration :	0
- absents excusés :	0
- absents :	2
- exclus :	0

Date de convocation :

25 Janvier 2021

Objet de la délibération :

**Prêt véhicule SMMO aux
salariés**

Résultat du vote

- Pour :	11
- Contre :	0
- Abstention :	0

**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Séance du **5 février 2021**

L'an deux mille vingt et un, le **cinq février** à **9 heures**.

Étaient présents : Philippe ALPY, François GUY, Pierre SIMON, Florence ROGEBOZ, Michel MOREL, Xavier BOIREAU, Jean-Marie SAILLARD, Gael MARANDIN, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Michèle LETOUBLON et Raphael KRUCIEN.

Étaient absents : Claude DALAVALLE et Béatrix LOIZON.

Secrétaire de séance : Michèle LETOUBLON

Président de séance : **Philippe ALPY**

Le prêt de véhicule à des salariés est une pratique existante. Il s'agit d'un petit avantage que le SMMO souhaite proposer aux salariés, mais qu'il convient d'encadrer.

Après présentation des Règles et conditions du prêt (cf. annexe),

Le Comité Syndical, sur proposition du Président, décide à l'unanimité :

D'autoriser les prêts de véhicules aux salariés, en se basant sur les règles et conditions précisé en annexe, et en particulier :

- Prise en charge par le salarié emprunteur :

- En cas de dommage, de la franchise et des frais non pris en charge par l'assureur du SMMO

- De la participation aux frais d'entretien : 0,10 € / Km parcouru lors de l'emprunt

- Documents à fournir avant l'emprunt

- Chèque de caution du montant de la franchise de l'assurance du véhicule emprunté

- Attestation de couverture par l'assurance du salarié, du véhicule et des occupants

Fait et délibéré aux Hôpitaux neuf, le **5 février 2021**

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

Po **Le Président, Philippe ALPY**

Syndicat Mixte du Mont-d'Or
8 Place Xavier Authier
25370 MÉTABIEF
SIRET 200 051 886 00014

SOUS-PRÉFECTURE
15 FEV. 2021
PONTARLIER (Doubs)

**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Séance du **5 février 2021**

L'an deux mille vingt et un, le cinq février à 9 heures

Nombre de membres

- en exercice :	13
- présents ou représentés :	11
- votants :	11
- ayant donné procuration :	0
- absents excusés :	0
- absents :	2
- exclus :	0

Date de convocation :

25 Janvier 2021

Secrétaire de séance : Michèle LETOUBLON

Président de séance : **Philippe ALPY**

Objet de la délibération :

DM2 2020

La décision modificative n° 2 de l'exercice 2020 a pour vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif.

Pour répondre aux besoins de paiement par compte, il est proposé de procéder à la DM2

Ces ajustements se traduisent à la fois par des augmentations, des diminutions de crédits, des transferts de crédits entre chapitres, ainsi que des virements d'article à article à l'intérieur du même chapitre.

Le budget 2020 s'équilibre en dépenses et en recettes :

- Fonctionnement :	6 077 350.85 €
- Investissement :	4 233 099.03 €

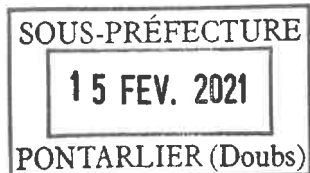
Le Président propose les modifications budgétaires suivantes, qui s'équilibrent en dépenses/recettes (pas de crédit supplémentaire) :

Fonctionnement :

Dépenses :

- 2 910€ compte 022 Chapitre 022 (virement compte à compte)
- + 1 370€ compte 606 400 Chapitre 011 (virement compte à compte)
- + 2 910€ compte 661 110 Chapitre 66 (virement compte à compte)

Recettes :



+ 1 370€ compte 777 000 Chapitre 042 (virement compte à compte)

Investissement :

Dépenses :

-1 370€ compte 020 Chapitre 020 (virement compte à compte)

+ 1 370€ compte 218 200 Chapitre 040 (virement compte à compte)

+ 3 640€ compte 215 300 Chapitre 21 (virement compte à compte)

+ 16 950€ compte 218 200 Chapitre 21 (virement compte à compte)

+ 5 060€ compte 218 300 Chapitre 21 (virement compte à compte)

-25 650€ compte 218 800 Chapitre 21 (virement compte à compte)

Le comité syndical, sur proposition du Président, décide à l'unanimité de valider la décision modificative budgétaire n°2.

Résultat du vote

- Pour :	11
- Contre :	0
- Abstention :	0

Fait et délibéré à **Métabief**, le **5 février 2021**

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

Pd

Le Président, Philippe ALPY

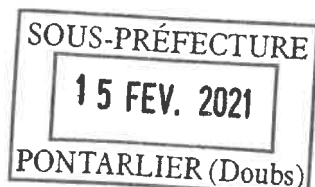
Syndicat Mixte du Mont-d'Or

8 Place Xavier Authier

25370 MÉTABIEF

SIRET 200 051 886 00014

A large, stylized handwritten signature in blue ink is written over the contact information of the Syndicat Mixte du Mont-d'Or.



Nombre de membres

- en exercice :	13
- présents ou représentés :	11
- votants :	11
- ayant donné procuration :	0
- absents excusés :	0
- absents :	2
- exclus :	0

Date de convocation :

25 Janvier 2021

Objet de la délibération :

**Ouverture d'un compte dans
un établissement bancaire**

**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Séance du **5 février 2021**

L'an deux mille vingt et un, le **cinq février à 9 heures.**

Étaient présents : Philippe ALPY, François GUY, Pierre SIMON, Florence ROGEBOZ, Michel MOREL, Xavier BOIREAU, Jean-Marie SAILLARD, Gael MARANDIN, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Michèle LETOUBLON et Raphael KRUCIEN.

Étaient absents : Claude DALAVALLE et Béatrix LOIZON.

Secrétaire de séance : Michèle LETOUBLON

Président de séance : **Philippe ALPY**

Monsieur le Président rappelle la délibération du 29/10/2020 portant sur les difficultés à trouver une ligne de trésorerie auprès des établissements bancaires, et aux nécessités de recourir à toutes les actions possibles afin de répondre à cette problématique, Madame Corine LAINÉ – Comptable Public ayant confirmé que la DGFIP ne pouvait pas proposer ce service de ligne de trésorerie.

C'est ainsi que le Directeur Adjoint et la Responsable Finances du SMMO, sont allés démarcher les établissements bancaires.

Sur les quatre établissements sollicités, deux ont accepté de les recevoir et les deux ont tenu le même discours : faire transiter les flux TPE, chèque et espèce par un compte dans l'établissement bancaire est un prérequis pour faciliter l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

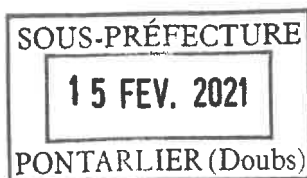
Pour le confirmer, les établissements on fait des propositions de services dans ce sens.

Ainsi,

Vu l'article L. 1618-1 du Code Général des Collectivité Territoriales, portant sur les dérogations possibles à l'obligation de dépôts auprès de l'État, en particulier que « les régies [...] peuvent déroger à l'obligation de dépôt des fonds » ;

Vu l'article L. 2221-5-1 du Code Général des Collectivité Territoriales, portant sur les cas permettant de déroger à l'obligation de dépôts auprès de l'État, en particulier « [...] pour les fonds qui proviennent des excédents de trésorerie résultant de leur cycle d'activité » ;

Considérant la saisonnalité de la gestion du SPIC que porte le SMMO et ainsi les fortes variabilités, tant en excédent qu'en déficit, de trésorerie ;



Considérant la nécessité impérieuse de disposer d'une ligne de trésorerie pour atténuer ces effets ;

Considérant que seuls les établissements bancaires ont la capacité de proposer ce service ;

Considérant que pour faciliter le fonctionnement de ce service, disposer d'un compte au nom du SMMO dans l'établissement bancaires est primordiale,

Le comité syndical, sur proposition du Président, décide à l'unanimité :

D'autoriser le Président du SMMO à :

- Ouvrir un compte au nom du SMMO dans un établissement bancaire,
- Signer tous les documents nécessaires à cette ouverture,
- Procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux diverses opérations nécessaires pour mettre en fonctionnement se compte et lui donne tous pouvoirs à cet effet
- Mandater La Régisseuse, Le Directeur et Le Directeur Adjoint du SMMO pour suivre et gérer le fonctionnement de ce compte dans le strict respect des règles de la régie du SMMO.

Résultat du vote

- Pour :	11
- Contre :	0
- Abstention :	0

Fait et délibéré aux Hôpitaux neuf, le 5 février 2021

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

Po

Le Président, Philippe ALPY

Syndicat Mixte du Mont-d'Or

8 Place Xavier Authier

25370 MÉTABIEF

SIRET 200 051 886 00014

**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Nombre de membres

- en exercice :	13
- présents ou représentés :	11
- votants :	11
- ayant donné procuration :	0
- absents excusés :	0
- absents :	2
- exclus :	0

Date de convocation :
25 Janvier 2021

Objet de la délibération :

**Ligné trésorerie de 1 000 000 €
CREDIT AGRICOLE 2021**

Date d'affichage :
23/02/21.

SOUS-PRÉFECTURE

- 2 MARS 2021

PONTARLIER (Doubs)

Séance du **5 Février 2021**

L'an deux mille vingt et un, le cinq février à 9 heures.

Etaient présents : Philippe ALPY, François GUY, Pierre SIMON, Florence ROGEBOZ, Michel MOREL, Xavier BOIREAU, Jean-Marie SAILLARD, Gael MARANDIN, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Michèle LETOUBLON et Raphael KRUCIEN.

Etaient absents : Claude DALAVALLE et Béatrix LOIZON.

Secrétaire de séance : **Michèle LETOUBLON**

Président de séance : **Philippe ALPY**

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie le SMMO a besoin d'une ligne de trésorerie.

Celle-ci est arrivée à échéance au 31/12/2020.

Une consultation aux près de plusieurs banque a été faite pour un montant de 1 000 000€.

Suite à cette consultation nous avons reçu 2 offres (Caisse d'épargne et Crédit Agricole).

Nous décidons de contracter auprès du Crédit Agricole une ouverture de crédit du montant maximum de 1 000 000€ dans les conditions suivantes :

- Montant : 1 000 000€
- Index de facturation : Euribor 3 Mois
- Durée : 1 an
- Taux d'intérêts : Index : du 29/01/2021 : - 0.548% + marge de 1.60% = taux final : 1.052%
- Commission de non-utilisation : 0%
- Commission d'engagement : 0%
- Frais de dossier : 1 250€
- Facturation des intérêts : trimestrielle

Le comité syndical, sur proposition du Président, décide à l'unanimité

D'autoriser le Président du SMMO à signer le contrat avec le CREDIT AGRICOLE et l'habilite à procéder ultérieurement sans autre délibération et à

son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat, lui donne tous pouvoirs à cet effet.

Résultat du vote

- Pour :	11
- Contre :	0
- Abstention :	0

Fait et délibéré à Métabief, le 5 février 2021

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Le Président, Philippe ALPY

P.D.

Syndicat Mixte de
8 Place Xavier
23370 METABIEF
SIRET 200 051 886 00014

SOUS-PRÉFECTURE
15 FEV. 2021
PONTARLIER (Doubs)

Nombre de membres

- en exercice :	13
- présents ou représentés :	11
- votants :	11
- ayant donné procuration :	0
- absents excusés :	0
- absents :	2
- exclus :	0

Date de convocation :

25 Janvier 2021

Objet de la délibération :

Indemnité T. MARANDIN

**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Séance du **5 février 2021**

L'an deux mille vingt et un, le cinq février à 9 heures.

Étaient présents : Philippe ALPY, François GUY, Pierre SIMON, Florence ROGEBOZ, Michel MOREL, Xavier BOIREAU, Jean-Marie SAILLARD, Gael MARANDIN, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Michèle LETOUBLON et Raphael KRUCIEN.

Étaient absents : Claude DALAVALLE et Béatrix LOIZON.

Secrétaire de séance : Michèle LETOUBLON

Président de séance : **Philippe ALPY**

Monsieur le Président présente les travaux réalisés sur une partie de la parcelle n°1207 appartenant à Monsieur Thierry MARANDIN.

Monsieur le Président précise qu'une première délibération avait été prise sur ce même sujet le 11 juillet 2019, mais depuis, les éléments ont évolué (accords de travaux supplémentaires).

Cette délibération annule et remplace la délibération prise précédemment.

Conformément au barème départemental de la chambre d'agriculture, il est proposé de verser une indemnité à Monsieur MARANDIN, selon les dispositions ci-dessous :

Bouton « STOP » Prés-Midi

- Tranchée de 10m x 0,5m = 5m² d'emprise sur parcelle 1207
⇒ Indemnisation « Perte de récolte » : 0,26€ du m², arrondis à 2€
- Regard implanté, d'une emprise de 0,5m x 0,5m = 0,25m²
⇒ Indemnisation « Ouvrage de surface » < 1,4m², 133 € en tant que propriétaire et 424€ en tant qu'exploitant

Sous-total indemnisation : 559€

Regard Neige de Culture

- Tranchée de 30m x 6m = 180m², arrondis à 200m² d'emprise sur parcelle 1207 ⇒ Indemnisation « Perte de récolte » : 0,26€ du m², 52€
- Regard implanté, d'une emprise de 1,2m x 1,2m = 1,44m² ⇒ Indemnisation « Ouvrage de surface » ≥ 1,4m² = 253 € en tant que propriétaire et 766€ en tant qu'exploitant

Sous-total indemnisation : 1071€

Le Comité Syndical, sur proposition du Président, décide à l'unanimité :

- De verser les indemnités de 559€ et de 1071€ à Monsieur Thierry MARANDIN pour l'emprise de travaux sur son terrain
- D'autoriser le Président à signer les conventions correspondantes.

Résultat du vote

- Pour :	11
- Contre :	0
- Abstention :	0

Fait et délibéré aux Hôpitaux neuf, le 5 février 2021

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Po

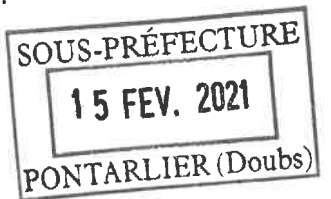
Le Président, Philippe ALPY

Syndicat Mixte du Mont-d'Or

8 Place Xavier Authier

25370 MÉTABIEF

SIRET 200 051 826 00014



SOUS-PRÉFECTURE
15 FEV. 2021
PONTARLIER (Doubs)

Nombre de membres

- en exercice : 13
- présents ou représentés : 11
- votants : 11
- ayant donné procuration : 0
- absents excusés : 0
- absents : 2
- exclus : 0

Date de convocation :

25 Janvier 2021

Objet de la délibération :

Emprunts 2021

Date d'affichage :
23/02/21

Résultat du vote

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0

**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Séance du **5 février 2021**

L'an deux mille vingt et un, le cinq février à 9 heures.

Etaient présents : Philippe ALPY, François GUY, Pierre SIMON, Florence ROGEBOZ, Michel MOREL, Xavier BOIREAU, Jean-Marie SAILLARD, Gael MARANDIN, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Michèle LETOUBLON et Raphael KRUCIEN.

Etaient absents : Claude DALAVALLE et Béatrix LOIZON.

Secrétaire de séance : Michèle LETOUBLON

Président de séance : Philippe ALPY

Pour le financement des investissements 2021 du SMMO, le Président est invité à réaliser auprès du Crédit Agricole un Contrat de Prêt dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

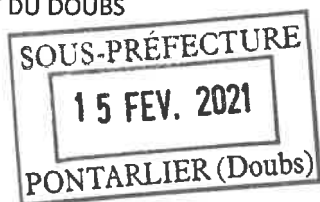
- **Montant : 1 982 000€ (Ligne 4 Saisons).**
- **Durée : 25 ans.**
- **Périodicité : Trimestrielle.**
- **Taux fixe : 0.60%**
- **Frais de dossier : 0.10% soit 1 982€.**
- **Echéances constantes.**

Le comité syndical, sur proposition du Président, décide à l'unanimité de souscrire à l'emprunt de 1 982 000€ au crédit Agricole.

Fait et délibéré aux Hôpitaux vieux, le 5 février 2021.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Po Le Président, Philippe ALPY
Syndicat Mixte du Mont-d'Or
Place Xavier Authier
25370 MÉTABIEF
SIRET 200 051 886 00014



Extrait du registre des délibérations du Syndicat Mixte du Mont d'Or

Séance du **5 février 2021**

L'an deux mille vingt et un, le **cinq février** à **9 heures**.

Nombre de membres

- en exercice :	13
- présents ou représentés :	11
- votants :	11
- ayant donné procuration :	0
- absents excusés :	0
- absents :	2
- exclus :	0

Date de convocation :

25 janvier 2021

Étaient présents : Philippe ALPY, François GUY, Pierre SIMON, Florence ROGEBOZ, Michel MOREL, Xavier BOIREAU, Jean-Marie SAILLARD, Gael MARANDIN, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Michèle LETOUBLON et Raphael KRUCIEN.

Étaient absents excusés : Claude DALAVALLE et Béatrix LOIZON.

Secrétaire de séance : Michèle LETOUBLON

Président de séance : **Philippe ALPY**

Monsieur le Président présente le calendrier prévisionnel d'ouverture de la station pour l'été 2021

Objet de la délibération :

Calendrier été 2021

Ouverture du Télésiège du Morond de 10h à 17h. Ouverture du Télésiège du Morond de 10h à 18h et de la luge d'été de 13h à 18h. NB : ces horaires d'exploitation peuvent être ajustés selon les conditions météorologiques et selon les événements.	MAY 2021							JUN 2021						
	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
							1	2						
									1	2	3	4	5	6
	3	4	5	6	7	8	9	7	8	9	10	11	12	13
	10	11	12	13	14	15	16	14	15	16	17	18	19	20
	17	18	19	20	21	22	23	21	22	23	24	25	26	27
	24	25	26	27	28	29	30	28	29	30				
	31													
En raison du Festival de la paille, Télésiège du Morond ouvert de 9h à 13h et luge d'été fermée.	JULIET 2021							Août 2021						
	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
				1	2	3	4							
	5	6	7	8	9	10	11	2	3	4	5	6	7	8
	12	13	14	15	16	17	18	9	10	11	12	13	14	15
	19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21	22
	26	27	28	29	30	31		23	24	25	26	27	28	29
								30	31					
	SEPTEMBRE 2021							Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
									1	2	3	4	5	
								6	7	8	9	10	11	12
								13	14	15	16	17	18	19
								20	21	22	23	24	25	26
								27	28	29	30			

Résultat du vote

- Pour :	11
- Contre :	0
- Abstention :	0

Le Comité Syndical, sur proposition du Président, décide à l'unanimité :

D'adopter ce calendrier d'ouverture prévisionnel pour la saison d'été 2021.

Fait et délibéré aux Hôpitaux neuf, le 5 février 2021

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

Po

Le Président, Philippe ALPY

Syndicat Mixte du Mont d'Or
8 Place
25370
SIRET 200 6 000 0001

**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Séance du **5 février 2021**

L'an deux mille vingt et un, le **cinq février à 9 heures.**

Nombre de membres

- en exercice :	13
- présents ou représentés :	11
- votants :	11
- ayant donné procuration :	0
- absents excusés :	0
- absents :	2
- exclus :	0

Date de convocation :

25 Janvier 2021

Secrétaire de séance : Michèle LETOUBLON

Président de séance : **Philippe ALPY**

Monsieur le Président rappelle qu'il a été décidé d'ouvrir un compte dans un établissements bancaire au nom du SMMO, afin de faciliter la gestion de la trésorerie du SMMO.

Quatre établissements bancaires ont été sollicités pour proposer leurs services au SMMO.

Après analyse, c'est l'offre du Crédit Agricole qui est la mieux disante.

Vu les articles L. 1618-1 et L. 2221-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les offres des services bancaires proposé au SMMO

Le comité syndical, sur proposition du Président, décide à l'unanimité :

D'ouvrir un compte au nom du SMMO au Crédit Agricole de Franche-Comté

Objet de la délibération :

**Choix de l'établissement
bancaire pour l'ouverture du
compte du SMMO**

Résultat du vote

- Pour :	11
- Contre :	0
- Abstention :	0

Fait et délibéré aux Hôpitaux neuf, le **5 février 2021**

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Po

Le Président, Philippe ALPY

Syndicat Mixte du Mont-d'Or

8 Place Xavier Authier

25370 MÉTABIEF

SIRET 200 051 886 00014

**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Séance du **5 février 2021**

L'an deux mille vingt et un, le **cinq février à 9 heures.**

Nombre de membres

- en exercice :	13
- présents ou représentés :	11
- votants :	11
- ayant donné procuration :	0
- absents excusés :	0
- absents :	2
- exclus :	0

Date de convocation :

25 Janvier 2021

Secrétaire de séance : Michèle LETOUBLON

Président de séance : **Philippe ALPY**

Dans le cadre de la réalisation de la luge 4 saisons à Métabief, un dépôt de dossier de défrichement peut être nécessaire.

Le Comité Syndical, sur proposition du Président, décide à l'unanimité :

D'autoriser le Président à signer les documents du dossier de défrichement et à déposer celui-ci.

Fait et délibéré aux Hôpitaux neuf, le **5 février 2021**

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Po **Le Président, Philippe ALPY**

Syndicat Mixte du Mont-d'Or

8 Place Xavier Authier

25870 MÉTABIEF

SIRET 200 051 886 00014

**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Séance du **5 février 2021**

L'an deux mille vingt et un, le cinq février à 9 heures.

Nombre de membres

- en exercice :	13
- présents ou représentés :	11
- votants :	11
- ayant donné procuration :	0
- absents excusés :	0
- absents :	2
- exclus :	0

Date de convocation :

25 Janvier 2021

Secrétaire de séance : Michèle LETOUBLON

Président de séance : **Philippe ALPY**

Dans le cadre de la réalisation de la luge 4 saisons à Métabief, un dépôt de permis d'aménager est nécessaire.

Le Comité Syndical, sur proposition du Président, décide à l'unanimité :

D'autoriser le Président à signer les documents du permis d'aménager et à déposer celui-ci.

Fait et délibéré aux Hôpitaux neuf, le **5 février 2021**

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Pb

Le Président, Philippe ALPY

Syndicat Mixte du Mont-d'Or

8 Place Xavier Authier

25370 MÉTABIEF

SIRET 200 051 885 00014

Objet de la délibération :

**Dépôt permis d'aménager
Luge 4 saisons**

Résultat du vote

- Pour :	11
- Contre :	0
- Abstention :	0

**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Nombre de membres

- En exercice : 13
- Présents : 11
- Votants : 11
- Ayant donné procuration : 0
- Absents excusés : 2
- Absents : 0
- Exclus : 0

Date de convocation :
29 janvier 2021
Date d'affichage :
29 janvier 2021

Objet de la délibération :

**Evénement SUERA
16 et 17 mars 2021**

Plan de financement

Résultat du vote :

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0

Séance du 5 Février 2021

L'an deux mille vingt et un, le cinq février à 9 heures

Etaient présents : Philippe ALPY, Pierre SIMON, Florence
ROGEOZ, Michèle LETOUBLON, Raphaël KRUCIEN, Jean-Marie
SAILLARD, Gaël MARANDIN, Xavier BOIREAU, Claude JACQUEMIN-
VERGUET, Michel MOREL, François GUY

Etaient absents : Béatrix LOIZON, Claude DALLAVALLE

Secrétaire de séance : Michèle LETOUBLON

Président de séance : Philippe ALPY

La présidence française de la Stratégie de l'Union Européenne pour
la Région Alpine (SUERA) a proposé au SMMO d'organiser un
événement sur la transition climatique des stations de ski.

Cet événement se tiendra en présentiel/distanciel selon les
conditions sanitaires, les 16 et 17 mars 2021.

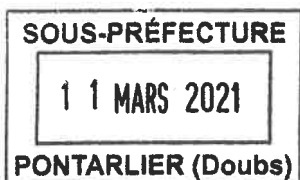
Le budget global de l'événement est de 135 000 €

- Pilotage (masse salariale) : 45 000 €
- Travaux préparatoires : 52 000 €
- Frais de logistique et d'animation : 38 000 €

Sur proposition du Président, le comité syndical décide à
l'unanimité de :

- Solliciter les financeurs selon le plan de financement suivant :
 - . Département du Doubs : 40 000 €
 - . Commissariat de Massif du Jura : 25 000 €
 - . Commissariat de Massif des Alpes : 9 000 €
 - . Région Bourgogne Franche-Comté : 20 000 €
 - . Région PACA : 10 000 €
 - . Banque des Territoires : 3 000 €
 - . SMMO : 28 000 €
- Financer le solde de l'opération à hauteur de 28 000 €
- Demander l'autorisation d'exécuter l'opération avant
l'attribution des subventions

Fait et délibéré à Pontarlier, le 5/2/2021
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme



(nom, prénom, qualité et signature)